

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 septembre 2019**

**Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 25/09/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019  
(accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisitions pour l'extension de la zone de Kerourvois à Ergué Gabéric**

**Afin d'étendre la zone d'activités de Kerourvois située à Ergué-Gabéric, Quimper Bretagne Occidentale projette d'acquérir un ensemble de parcelles de 3,55 ha environ appartenant aux consorts Poher pour un montant de 276 760 euros.**

\*\*\*

Dans le cadre de sa politique de développement d'accueil des entreprises, Quimper Bretagne Occidentale envisage d'étendre la zone d'activités de Kerourvois située à Ergué-Gabéric.

Des négociations ont été engagées avec les consorts Poher, propriétaires des parcelles cadastrées section A numéros 688-689-1119 et 1121, d'une superficie globale de 35 482 m<sup>2</sup>.

Un accord est intervenu au prix de 7,80 €/m<sup>2</sup>, les frais afférents à la transaction étant à la charge de Quimper Bretagne Occidentale, sous condition suspensive de la réalisation des études préalables, et notamment d'un diagnostic archéologique.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'approuver le principe d'acquisition des parcelles cadastrées section A numéros 688-689-1119 et 1121 au prix de 7,80 €/m<sup>2</sup> euros auprès des consorts Poher ;

2 – d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.